



► **Compte rendu des travaux**

5C

Conférence internationale du Travail – 111^e session, Genève, 2023

Date: 6 juillet 2023

Séance plénière: Résultat des travaux de la Commission normative sur les apprentissages

Table des matières

	Page
Résultat des travaux de la Commission normative sur les apprentissages:	
Présentation et discussion	3
Projet de recommandation concernant les apprentissages de qualité	21
Recommandation concernant les apprentissages de qualité: Vote final par appel nominal	22

Jeudi 15 juin 2023, 18 h 05

Président: M. bin Samikh Al Marri

Résultat des travaux de la Commission normative sur les apprentissages: Présentation et discussion

Le Président

(original anglais)

J'ai le plaisir de déclarer ouverte la quatorzième séance plénière de la 111^e session de la Conférence.

Les délégués devraient être fiers de participer à la présente séance, qui sera consacrée au résultat des travaux de la Commission normative sur les apprentissages. Comme vous le savez tous, la commission soumet le texte de la Recommandation concernant les apprentissages de qualité en séance plénière pour adoption. Ce texte, publié le 13 juin, figure dans le [Compte rendu des travaux, n° 5A](#). Le rapport sur les travaux de la commission figure quant à lui dans le [Compte rendu des travaux, n° 5B](#).

Je souhaite la bienvenue aux membres du bureau de la commission, à savoir M. Claudino de Oliveira (Portugal), président; M. Matthey (Suisse), vice-président employeur et M^{me} Brown (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), vice-présidente travailleuse; ainsi qu'au rapporteur de la commission, M. Ali (Indonésie).

Je donne la parole à M. Ali, afin qu'il nous présente le rapport de la commission. Ce sera ensuite au tour des membres du bureau de prendre la parole.

M. Ali

Rapporteur de la Commission normative sur les apprentissages

(original anglais)

J'ai l'honneur de prendre la parole devant vous aujourd'hui pour rendre compte des travaux de la Commission normative sur les apprentissages. Cette année, la commission a conclu ses délibérations en 13 séances. Le projet de recommandation concernant les apprentissages de qualité qui a servi de base à la deuxième discussion avait été établi par le Bureau à partir de la première discussion tenue l'année passée et des réponses et commentaires formulés par les mandants à l'issue de celle-ci.

Cette année encore, la commission normative a montré ce que le dialogue social peut accomplir lorsqu'il se déroule dans un climat de confiance et de respect mutuels, sous la direction d'une présidence avisée et avec la contribution éclairée de délégués qui connaissent le terrain. En outre, les rares questions controversées qui ont été examinées ont fait l'objet d'explications détaillées de la part du secrétariat, ce qui a aidé les membres de la commission à parvenir à un consensus.

Un total de 120 amendements ont été proposés, les membres s'étant tenus à leur engagement de ne pas rouvrir le débat sur les principaux points pour lesquels un accord avait été trouvé l'année dernière. Nombre de ces amendements ont été sous-amendés, mais toujours dans l'intention d'améliorer le texte et de doter les mandants d'une recommandation solide définissant des critères clairs et faciles à comprendre en vue de favoriser l'amélioration des systèmes d'apprentissages à travers le monde.

Le texte soumis à la Conférence pour adoption est inédit en ce qu'il est le premier à énoncer des objectifs ambitieux concernant la mise en place de systèmes d'apprentissages, l'expansion des programmes d'apprentissages ainsi que les droits et la protection des apprentis.

Permettez-moi à présent de donner un aperçu du contenu des différentes parties qui composent la recommandation.

Le préambule souligne l'importance des apprentissages dans le monde du travail actuel et énumère les principes et les normes internationales du travail dans lesquels la recommandation est solidement ancrée.

La première partie contient les définitions nécessaires à la compréhension du reste du texte, notamment une nouvelle définition du terme «apprentissage». Il y est par ailleurs précisé que la recommandation s'applique aux apprentissages effectués dans toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité économique, et qu'il convient de lui donner effet par voie de législation, de conventions collectives, de politiques et de programmes, entre autres mesures.

La deuxième partie fournit des orientations détaillées en ce qui concerne la mise en place d'une autorité compétente en matière d'apprentissages, la teneur du cadre réglementaire connexe ainsi que les mesures requises pour le suivi et l'évaluation de ce cadre.

La troisième partie met en avant la responsabilité qui incombe aux Membres de respecter, de promouvoir et de réaliser les principes et droits fondamentaux au travail à l'égard des apprentis, et énonce les droits que ces derniers devraient avoir.

La quatrième partie énumère les éléments que devrait contenir un contrat d'apprentissage et souligne qu'il incombe aux Membres d'élaborer un contrat d'apprentissage type.

La cinquième partie décrit en détail les mesures que les Membres devraient prendre pour promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion sociale dans les apprentissages, en particulier l'égalité et l'équilibre des genres, ainsi que pour lutter contre la discrimination, la violence et le harcèlement et l'exploitation dans le cadre des apprentissages.

La sixième partie contient une liste de mesures de promotion que les Membres devraient prendre, en vue notamment d'améliorer les apprentissages dans l'économie informelle.

La septième et dernière partie énonce les mesures de coopération à prendre aux niveaux national, régional et international pour promouvoir des apprentissages de qualité.

Au nom des membres de la commission et en mon nom propre, je tiens à remercier de tout cœur le président de la commission, M. Claudino de Oliveira, originaire du Portugal, pour les qualités exceptionnelles qu'il a une fois de plus montrées dans la conduite des débats. M. de Oliveira a su mettre tous les membres de la commission en confiance, leur a permis à tous d'exprimer leur point de vue et a favorisé le consensus sur chaque paragraphe du texte.

Je souhaite également, à titre personnel, exprimer ma reconnaissance aux deux vice-présidents, aux porte-parole des groupes régionaux et aux autres délégués gouvernementaux. Nous avons formé au sein de cette commission une communauté internationale mondiale unie autour de l'élaboration d'une norme sur les apprentissages, et nous sommes tous fiers du texte qui a été négocié et qui reflète nos aspirations quant à ce que devraient être les systèmes d'apprentissages. Plusieurs membres de la commission ont fait part de leur vif désir de continuer à mettre en commun des connaissances et des données d'expérience sur les apprentissages, et nous espérons que le Bureau prendra des mesures pour assurer la gestion de ces connaissances.

Nous sommes tous conscients que cette recommandation n'est pas contraignante, mais je tiens à souligner que tous les membres de la commission sont résolus à en promouvoir la mise en œuvre et à améliorer les systèmes nationaux d'apprentissages.

Le sort de cette recommandation, qui est solidement ancrée dans d'autres normes internationales du travail et qui offre des orientations détaillées sur la façon dont chacun peut contribuer à améliorer la qualité des systèmes nationaux d'apprentissages, est à présent entre les mains des membres de la Conférence.

Avec ces mots, je sou mets pour adoption la recommandation concernant les apprentissages de qualité.

M. Matthey

Vice-président employeur de la Commission normative sur les apprentissages (original anglais)

Les employeurs sont satisfaits de la manière dont les travaux de la commission se sont déroulés ainsi que du résultat auquel ils ont abouti. Mon groupe tient tout particulièrement à saluer le professionnalisme et le respect mutuel dont ont fait preuve tous les membres de la commission au cours de la négociation consacrée à cette très importante question des apprentissages. C'est d'ailleurs ce qui a permis à la commission d'achever ses travaux en une semaine seulement – du jamais vu –, et de parvenir à un résultat dont sortiront gagnants aussi bien les entreprises que les apprentis, et la société dans son ensemble.

C'est un moment historique. Depuis des générations, les apprentissages sont à la fois une modalité de transmission des connaissances et un moyen de subsistance. Une expérience millénaire est là pour attester leur efficacité en tant que modèle de formation. Et aujourd'hui, une norme destinée à assurer la qualité des apprentissages dans le monde entier est sur le point d'être adoptée.

Les travaux de la Commission normative sur les apprentissages sont l'illustration même du tripartisme et du dialogue social en action, et des résultats fructueux et avantageux pour tous qui peuvent être obtenus lorsque toutes les parties œuvrent ensemble, dans le respect mutuel, à l'élaboration d'un consensus. C'est une véritable source d'inspiration de voir les travaux menés dans le cadre de la 111^e session de la Conférence internationale du Travail aboutir à un instrument qui va bénéficier à tant de personnes, dès à présent et dans l'avenir.

La recommandation soumise à la Conférence pour adoption témoigne de la volonté commune des travailleurs, des employeurs et des gouvernements de conjuguer leurs efforts pour offrir aux apprentis la possibilité de s'épanouir dans leur vie professionnelle et personnelle et de prospérer, en leur assurant un plus large accès à l'emploi. Elle traduit aussi la volonté commune des trois groupes d'engager une collaboration constructive – considérée par tous comme indispensable – pour promouvoir une culture de l'apprentissage tout au long de la vie, mener des activités de sensibilisation afin d'améliorer l'attractivité des apprentissages, tant auprès des employeurs que des apprentis, et combattre le préjugé selon lequel l'apprentissage constitue un mode de formation professionnelle de second ordre et de moindre intérêt.

Il appartient désormais aux membres de la Conférence de faire en sorte que cette recommandation devienne un instrument de référence pour adapter les normes en vigueur, aux niveaux national et régional et élaborer de nouvelles normes de qualité, conformément aux priorités qui ont été recensées. La commission a reconnu que l'investissement dans les apprentissages de qualité était un investissement dans les générations futures, et que

l'existence de systèmes d'apprentissages de qualité était indispensable au bon fonctionnement des marchés du travail. Elle a pris acte du fait que la mise en place de systèmes d'apprentissages de qualité nécessitait l'intervention de nombreux acteurs – pouvoirs publics, professionnels du secteur de l'éducation, associations de travailleurs, associations d'employeurs et intermédiaires. Elle a enfin noté que des mesures concertées devaient être prises pour assurer la protection des apprentis, garantir le respect des principes d'inclusion et de diversité dans tous les apprentissages et inscrire les apprentissages dans une démarche d'amélioration continue en assurant leur suivi et leur évaluation de manière transparente.

Un proverbe bien connu, qui se décline dans de nombreuses cultures, dit qu'une génération plante des arbres, et que la suivante profite de l'ombre. C'est très exactement ce que la commission a fait: planter des arbres dont l'ombre profitera aux générations suivantes.

Ce résultat n'est pas le fruit du hasard. Mon groupe est fier de ce que la commission a accompli, et sera à jamais reconnaissant à tous ceux qui ont participé à ce processus. Sa gratitude va bien évidemment aux membres de la commission qui, dans le cadre d'un authentique partenariat social, ont infléchi le cours de l'avenir en établissant un ensemble de principes destinés à assurer la promotion et le développement d'apprentissages de qualité. Mon groupe tient également à remercier le groupe des travailleurs pour la coopération et l'esprit constructif dont il a fait preuve pendant toute la durée des travaux, et espère qu'ils continueront ensemble à porter haut les couleurs du résultat décisif de leur collaboration. Les employeurs remercient les gouvernements, dont l'éclairage et le soutien ont été précieux, et espèrent pouvoir poursuivre cette collaboration pour trouver des solutions aux problématiques complexes du chômage et du sous-emploi dans le monde. Mon groupe remercie par ailleurs les organisations d'employeurs et les associations professionnelles, dont l'esprit d'initiative et l'enthousiasme ont joué un grand rôle dans l'élaboration de la recommandation et la mise en place de cadres pour des systèmes d'apprentissages de qualité. Il rend hommage au président et au secrétariat qui, avec un professionnalisme et un dévouement jamais démentis, ont fait en sorte que les travaux de la commission soient continuellement placés sous le signe de l'équité et de l'efficacité. Enfin, je remercie mon propre groupe, ainsi que les rédacteurs, pour leur contribution et leur soutien, et les interprètes.

Comme cela a déjà été dit à maintes reprises, cet engagement collectif doit à présent se traduire par des actes. Il incombe à chaque partie prenante de mettre en œuvre cette recommandation et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir des systèmes d'apprentissages de qualité à travers le monde. L'avenir reste à construire, mais nous disposons désormais d'un socle solide sur lequel le bâtir.

Je vous remercie de m'avoir accordé l'honneur et le privilège de prendre la parole devant la plénière de la Conférence et de contribuer à ce processus. Je suis impatient de pouvoir constater les effets concrets de la recommandation sur l'économie de nos pays.

M^{me} Brown

Vice-présidente travailleuse de la Commission normative sur les apprentissages (original anglais)

Le texte de la recommandation que nous présentons à la Conférence pour adoption traduit le constat que nous avons dressé au niveau tripartite, selon lequel les apprentissages de qualité ont une contribution importante à apporter à notre mission, qui est de faire avancer le travail décent et la justice sociale pour tous. Au cours des deux discussions qu'ils ont menées, les membres de la Commission normative sur les apprentissages ont écouté et donné des avis afin que ce texte reflète nos aspirations communes. Comme le président de la commission l'a

souligné, nos travaux ont fait ressortir ce que le dialogue social a de meilleur. Je tiens à remercier tous les membres de la commission pour leur mobilisation et leur participation active aux discussions, qui nous donnent la certitude que le résultat de nos travaux est solide et qu'il trouvera un écho au niveau national.

Le groupe des travailleurs ne doute pas que la nouvelle recommandation de l'OIT concernant les apprentissages de qualité fournira aux gouvernements des orientations solides et efficaces. Nous sommes fiers de ce que la commission a accompli. Nous sommes convaincus que cet instrument contribuera au renforcement des systèmes existants ainsi qu'à la création et à la promotion de nouveaux systèmes qui répondent aux besoins de tous les participants et prennent en compte l'évolution du monde du travail. En outre, cette recommandation montre clairement qu'il est urgent d'agir face aux défis du changement climatique, comme en témoigne la disposition qui vise à favoriser les apprentissages dans les domaines ayant trait à l'économie verte et à une transition juste.

Avant le début des travaux de la commission, le groupe des travailleurs s'est intéressé aux expériences de celles et ceux qui ont suivi un apprentissage. Nous avons pris connaissance des bonnes pratiques, de pratiques qui l'étaient moins, et aussi de cas d'exploitation. Il était crucial que ces connaissances soient mises à profit pour créer une structure qui puisse être utilisée pour éradiquer les mauvaises pratiques et les pratiques d'exploitation. Le groupe des travailleurs est très heureux de relever que les gouvernements et les employeurs ont reconnu sans difficulté que l'un des principaux objectifs de la recommandation devait être de renforcer les normes qui s'appliquent aux apprentis, et notamment d'en finir avec l'exploitation. La recommandation rappelle les droits dont les apprentis jouissent déjà en vertu des normes internationales du travail, et les droits et protections au travail qui sont essentiels pour garantir des apprentissages de qualité. La commission a établi expressément, dans une disposition distincte, le droit de s'affilier à un syndicat; de prendre part à des négociations collectives; d'avoir accès à la sécurité sociale et à la protection de la sécurité et de la santé au travail; de recevoir une rémunération adéquate et de bénéficier d'un congé de maternité ou de paternité et d'un congé parental, ainsi que de la limitation du temps de travail, entre autres clauses ou dispositions à prévoir. Elle a également inscrit dans la recommandation que chaque apprentissage devrait faire l'objet d'un contrat écrit, signé au début de la période d'apprentissage dans le cadre d'un processus transparent, et en a spécifié clairement les principales clauses. En outre, elle a prévu l'instauration d'un mécanisme de traitement des plaintes pour favoriser le règlement rapide des différends, et précisé que des voies de recours appropriées et efficaces devaient être en place en cas de discrimination ou de violence.

Le groupe des travailleurs est convaincu que la mise en œuvre de ces dispositions entraînera un cercle vertueux tendant à rendre les apprentissages plus attrayants, à encourager la participation, à renforcer les normes, à accroître le taux de réussite et à offrir des parcours de formation souples, ouvrant de nouvelles perspectives d'emploi ou de formation.

Nous saluons en outre l'engagement commun en faveur de mesures effectives visant à prévenir et à éliminer, à l'égard des apprentis, toute forme de discrimination, de violence et de harcèlement et d'exploitation. La recommandation reconnaît la nécessité de combattre la ségrégation professionnelle fondée sur le genre, et prévoit de fonder l'accès aux apprentissages et le placement des apprentis sur les principes d'égalité et de respect de la diversité. Les apprentissages sont depuis longtemps considérés comme un moyen de développer les compétences pour l'exercice de professions spécifiques, mais la commission tenait à ce qu'ils ouvrent également des perspectives appréciables dans d'autres secteurs, pour les personnes qui ont connu l'exclusion ou se sont heurtées à des obstacles en matière d'accès.

Il conviendra donc, dans le cadre de la mise en œuvre au niveau national, d'accorder une attention particulière aux groupes défavorisés et vulnérables. L'ajout au texte d'une référence au mentorat est par ailleurs très apprécié, car le mentorat constitue une forme d'appui supplémentaire simple, mais fort utile pour les personnes qui font leur entrée dans la vie active.

Nous pensons que l'accent qui est mis sur la promotion d'un accès élargi, de l'égalité, de l'inclusion sociale et de protections justes contribuera à rassurer les apprentis potentiels, en particulier parmi les jeunes, sur le fait qu'ils ont choisi la bonne voie. Il nous tarde de collaborer avec les gouvernements et les employeurs pour faire mieux connaître ces aspects.

La commission a conservé, dans la recommandation, la définition de l'apprentissage, qui est une formation en milieu de travail et hors milieu de travail. Nous avons souligné l'importance de garantir la qualité dans l'un et l'autre de ces cadres, et avons recommandé aux gouvernements de renforcer les capacités dans l'ensemble du système, de sorte que les apprentis puissent bénéficier d'enseignements de haute qualité adaptés à leur situation et à leurs besoins particuliers.

La recommandation serait toutefois incomplète si elle ne tenait pas compte du fait que de nombreux apprentissages informels existent partout dans le monde. Ces apprentissages sont axés sur l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier, mais n'offrent pas l'accès à des enseignements en dehors du milieu de travail. Le groupe des travailleurs se félicite vivement que la recommandation offre des solutions en la matière également. Elle énonce en effet les mesures qui peuvent être prises pour faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, et qui consistent à favoriser la validation des acquis de l'expérience, à encourager l'accès aux formations hors milieu de travail et à renforcer les capacités des micro, petites et moyennes unités économiques en vue d'améliorer la qualité des apprentissages et de renforcer la formation.

Une autorité publique responsable de l'élaboration, du renforcement et de l'évaluation du système national d'apprentissages est au cœur du cadre que crée la recommandation. Cette autorité définira les conditions dans lesquelles l'entreprise d'accueil, l'établissement d'enseignement ou de formation ou tout intermédiaire compétent peut opérer, et veillera au maintien d'un haut niveau de qualité par l'exercice d'un contrôle réglementaire. En outre, cette autorité s'intéressera à ce qui fonctionne bien et à ce qui doit être amélioré, et elle évaluera les modèles de financement et les systèmes d'incitations afin de tirer le meilleur parti des fonds alloués, en tenant compte des conséquences pour les apprentis. Comme vous pouvez vous y attendre, les partenaires sociaux seront associés à l'ensemble des travaux menés par cette autorité, afin que l'expertise du lieu de travail éclaire toutes les activités et que les intérêts de tous soient pris en considération. Cette mobilisation revêtira une importance particulière dans le cadre des campagnes de promotion et des campagnes visant à attirer de nouveaux apprentis, car le soutien et l'adhésion des organisations de travailleurs et d'employeurs sont ce qui donne vie aux programmes d'apprentissage.

Le groupe des travailleurs reste préoccupé par le fait que les stagiaires ne relèvent pas du champ d'application de cette recommandation, la commission en ayant décidé ainsi lors de sa précédente discussion. Le groupe des travailleurs estime qu'il demeure essentiel de remédier à cette lacune réglementaire et d'œuvrer, comme cela a été dit en 2022, à l'élaboration d'un instrument permettant d'assurer une protection adéquate à ce groupe.

Enfin, je tiens à remercier une fois encore le président de la commission, M. Claudino de Oliveira qui, comme nous le savons tous, a apporté une immense contribution à nos travaux sans toutefois émettre le moindre jugement sur le texte! Je remercie également mon

homologue, M. Matthey, et le groupe des employeurs, qui ont engagé les discussions en toute bonne foi et en faisant montre de bonne volonté. Ma reconnaissance va également aux membres du groupe gouvernemental qui, par leur participation active et leur soutien, nous ont permis d'avancer vers nos objectifs communs. Nous avons eu la chance de bénéficier de l'expertise du conseiller juridique, qui nous a fourni des conseils inestimables sur les formulations les plus adaptées à l'élaboration d'une recommandation. Le travail du secrétariat, des interprètes et de tous ceux qui nous ont soutenus a été, comme toujours, exceptionnel. Et enfin, je reste redevable à mes collègues et à mon équipe dans les rangs des travailleurs, sans lesquels je n'aurais pas l'immense privilège de m'exprimer ici aujourd'hui.

Sur ce, je joins la voix du groupe des travailleurs à la proposition qui est faite de soumettre le texte de cette recommandation à la Conférence.

M. Claudino de Oliveira

Président de la Commission normative sur les apprentissages (original anglais)

Les mots ont de l'importance. Le texte que nous proposons aujourd'hui pour adoption a de l'importance. Il fixe des objectifs ambitieux pour la promotion et la réglementation des apprentissages partout dans le monde. La recommandation ne crée pas d'obligations contraignantes, mais propose des orientations faisant autorité. Elle fait écho à notre ambition collective d'augmenter l'offre d'apprentissages, d'améliorer leur qualité et leur efficacité et de protéger les apprentis.

De l'avis général des membres gouvernementaux, travailleurs et employeurs de notre commission, les apprentissages portent bel et bien des fruits. Quel meilleur point de départ à une négociation que de voir toutes les parties s'entendre déjà sur sa finalité et ses objectifs? En outre, de nombreux membres de la commission, sinon la plupart, possèdent une expérience directe de la gestion de programmes d'apprentissage et certains ont été eux-mêmes apprentis. Le texte de la recommandation est donc ancré dans l'expérience pratique d'approches éprouvées.

Je souhaite vous faire part de certaines des avancées majeures portées par cette recommandation. Tout d'abord, le texte donne une définition claire des apprentissages de qualité, qui différencie les apprentissages d'autres types de formations en situation de travail. Il indique ensuite que les apprentissages devraient être intégrés dans un cadre national définissant à la fois les caractéristiques des apprentissages de qualité et les responsabilités des diverses parties concernées. Il établit que les apprentis disposent de droits et d'avantages clairs et devraient bénéficier d'une protection, au même titre que leurs collègues sur le lieu de travail. Enfin, il énonce que les gouvernements ont la responsabilité de promouvoir les apprentissages, notamment au moyen de mesures d'incitation.

Les débats ont porté sur les pratiques en vigueur au niveau national et sur nos ambitions pour l'avenir. J'ai été particulièrement sensible à l'attitude positive des membres de la commission, qui ont parlé de leur expérience, ont été à l'écoute de celle des autres et ont résolument défendu un modèle qui dépasse les pratiques nationales existantes. Le texte qui en résulte guidera, telle une boussole, le développement et l'amélioration des systèmes nationaux d'apprentissage. Adopter une démarche aussi visionnaire et un tel texte demande du courage et des convictions. C'est pour cette raison que je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance.

Voilà un bel exemple de travail d'équipe, au cours duquel les principes de tripartisme et de dialogue social ont toujours été respectés. Cet aboutissement heureux, nous le devons à la détermination et aux compétences de nombreuses personnes, en particulier les vice-présidents de la commission, M. Blaise Matthey pour le groupe des employeurs et M^{me} Amanda Brown pour le groupe des travailleurs. Ils ont défendu clairement le bien-fondé de leurs propositions respectives et ont su trouver des compromis satisfaisants lorsque ces propositions ne recevaient pas l'appui des autres membres de la commission. Je les remercie tous deux pour leur attachement au dialogue social et les efforts qu'ils ont déployés en vue de trouver des solutions avantageuses pour tous. Ainsi qu'il a été indiqué pendant la séance de clôture de la commission – et je tiens à le dire à la Conférence – nos travaux ont constitué une démonstration magistrale de ce qu'est le dialogue social, auquel tous les représentants gouvernementaux présents dans la salle ont pleinement participé. Je suis donc fier d'affirmer que la Commission normative sur les apprentissages donne à voir un brillant exemple de ce que le tripartisme a de meilleur.

J'ai la certitude que nous pourrons continuer de compter sur les trois groupes à mesure que nous progresserons vers la réalisation des objectifs ambitieux énoncés dans cette recommandation. Des points de référence spécifiques sont désormais établis et des attentes ont été clairement définies à l'égard des gouvernements, des employeurs et des travailleurs concernant les systèmes d'apprentissage. Tous les membres se sont fermement engagés à assurer le bon fonctionnement de ces systèmes, avec l'appui du Bureau.

Si la recommandation est adoptée, le Bureau élaborera un plan de mise en œuvre, qu'il soumettra au Conseil d'administration pour examen. Le plan comprendra la création d'un groupe d'organisations phares qui apporteront un soutien aux membres dans l'application de la recommandation, travailleront sur les statistiques relatives aux apprentissages, la révision d'outils et diverses activités de renforcement des capacités, et fourniront un appui ciblé aux niveaux régional et national.

Je tiens à remercier les membres du Comité de rédaction pour le travail minutieux qu'ils ont réalisé, souvent jusque tard dans la nuit. Je remercie également le rapporteur, M. Ali, délégué gouvernemental de l'Indonésie. Je remercie les membres du secrétariat pour leur travail acharné et les longues heures qu'ils ont consacrées à soutenir la commission avec compétence, tact et professionnalisme. J'adresse des remerciements particuliers à M^{me} Seppo, à M. Lee et à M. Reddy, ainsi qu'aux coordonnateurs, M^{me} Hoffman, M. Iriarte Quezada et M^{me} Pinoargote. Je n'oublierai jamais le soutien constant et les conseils qu'ils ont prodigués. Mes remerciements vont également à toutes les personnes qui œuvrent en coulisses, notamment les interprètes, les traducteurs et les techniciens. Tous ces efforts individuels et collectifs ont largement contribué à l'aboutissement des travaux de la commission.

Pour finir, j'adresse un remerciement tout particulier aux gouvernements du groupe de l'Europe occidentale et au groupe gouvernemental, qui m'ont accordé leur confiance en me nommant à la présidence de la commission, ainsi qu'à la ministre du Travail, de la Solidarité et de la Sécurité sociale du Portugal, Ana Mendes Godinho. Merci beaucoup – *muito obrigado* – aux délégués employeur et travailleur du Portugal pour les propos qu'ils ont tenus hier dans cette même salle. Je remercie aussi en particulier l'Ambassadeur Rui Macieira, représentant permanent du Portugal auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, M. Filipe Nunes, membre de la mission permanente du Portugal à Genève, et Neusa Van-Dunem, une amie chère avec qui je travaille depuis plusieurs années et qui m'a toujours soutenu. Vous avez toujours été là pour moi et cela, je ne l'oublierai jamais. À tous les membres de la délégation portugaise à cette session de la Conférence, *obrigado* pour votre présence d'un grand réconfort.

Sur ces mots, j'ai l'honneur de vous présenter le fruit des délibérations de la commission, à savoir la nouvelle recommandation, que j'invite instamment la Conférence à adopter. J'exhorte également tous les membres à mettre en œuvre avec sérieux les mesures qui y sont énoncées.

Le Président (original anglais)

Je déclare à présent ouverte la discussion sur le résultat des travaux de la Commission normative sur les apprentissages.

M. Ogenga Gouvernement (Kenya), s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique (original anglais)

Le Kenya est très honoré de prendre la parole et de formuler quelques remarques au sujet de la recommandation concernant les apprentissages de qualité.

Nous tenons à remercier sincèrement le président de la Conférence pour son impressionnant savoir-faire et sa conduite avisée d'une équipe composée de hauts fonctionnaires du BIT, d'experts, de rédacteurs multilingues, d'interprètes extraordinaires, de prestataires de services dévoués et d'une équipe de sécurité efficace, qui ont permis d'assurer aux délégués un environnement de travail décent durant toute la Conférence.

Nous sommes très heureux de constater que la recommandation finale est le fruit d'un travail considérable mené sous la direction éclairée du président de la Commission normative sur les apprentissages, M. Claudino de Oliveira, des vice-présidents et de toute l'équipe. Un dialogue tripartite réfléchi a eu lieu entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs qui, dans un esprit de consensus, ont fait preuve de souplesse pour répondre à de grandes attentes.

La délégation africaine, forte de plus de 60 membres, a coordonné ses travaux de façon à prendre pleinement part à la Commission normative sur les apprentissages et à lui apporter son soutien, afin qu'elle atteigne son objectif avant la date prévue: une réalisation que le président a qualifiée de «record de la commission».

Étant donné que le secteur informel reste une source d'emplois majeure, qui représente environ 70 pour cent de l'emploi en Afrique, la recommandation concernant les apprentissages de qualité est un indicateur collectif de notre volonté de débloquer les possibilités de création et de maintien d'emplois décents, dans ce que nous appelons en kiswahili les unités économiques de *Jua Kali*.

Nous pensons, premièrement, que la recommandation devrait encourager les États Membres à envisager d'élaborer des politiques sectorielles et des interventions nationales en faveur des micro, petites et moyennes entreprises. Cela améliorera l'employabilité des jeunes non encore qualifiés et des travailleurs du secteur informel en facilitant leur mobilité verticale et horizontale, et atténuera efficacement les difficultés liées au monde du travail. Deuxièmement, nous espérons que les États Membres définiront des réglementations visant à normaliser les activités des intermédiaires, à améliorer les systèmes de protection des apprentis et à offrir des certificats reconnus à l'issue de parcours reposant sur le perfectionnement, l'actualisation et la transposition des compétences. Troisièmement, nous attendons des États Membres qu'ils prennent des mesures d'incitation pour promouvoir l'égalité, encouragent les programmes d'échanges et élargissent la couverture de sécurité sociale, comme cela peut être précisé dans les contrats types d'apprentissage.

Nous reconnaissons que la recommandation est porteuse d'importantes améliorations. Je n'en citerai que deux. L'une est la définition des intermédiaires et la place qu'ils occupent en tant qu'acteurs clés dans la chaîne de valeurs de l'apprentissage. L'autre est l'introduction d'une nouvelle partie intitulée «Protection des apprentis» pour répondre aux exigences en matière de sécurité et de santé au travail.

Étant donné qu'il avait été décidé de ne pas inclure les stages dans le champ d'application de l'instrument, nous souhaiterions que le Bureau engage un débat sur les stages pour en favoriser une conception universelle et promouvoir ainsi de manière inclusive l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

Le groupe de l'Afrique pense que la recommandation accélérera la promotion des apprentissages pour répondre aux besoins en compétences des communautés numériques et qu'elle influera sur l'avenir du travail.

En conclusion, nous avons bon espoir que ces réseaux, le partage des connaissances et les possibilités de transfert de technologies auront des effets qui dépasseront le cadre de la 111^e session de la Conférence internationale du Travail.

M^{me} Byk

**Gouvernement (Argentine), s'exprimant au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes
(original espagnol)**

Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) remercie les représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements pour les discussions fructueuses qui se sont tenues dans le cadre de la Commission normative sur les apprentissages et ont abouti à l'élaboration de la recommandation soumise aujourd'hui pour adoption à la plénière de la Conférence. Nous saluons chaleureusement le travail du président de la commission et remercions le Bureau pour ses conseils et la clarté des explications qu'il a fournies sur des notions clés afin de faciliter les échanges. Nous tenons également à remercier le président de la commission, M. Claudino de Oliveira, dont la bonne volonté, la motivation et la cordialité ont permis de forger le consensus nécessaire à l'élaboration de cette recommandation, qui guidera les pays dans leur réglementation des apprentissages de qualité.

Le GRULAC souhaite tout d'abord souligner l'importance que revêt cette recommandation pour ses membres, au sein desquels elle servira à promouvoir et à développer les apprentissages de qualité avec la participation active des partenaires sociaux, ainsi que le prévoient plusieurs de ses dispositions. La recommandation bénéficiera par ailleurs aux personnes, très nombreuses en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui relèvent de l'économie informelle, en ce qu'elle favorisera leur transition vers l'économie formelle. Le GRULAC se réjouit donc à la perspective de l'adoption de cet instrument par l'ensemble des États Membres de l'OIT. En résumé, la recommandation sera, pour les pays membres du GRULAC, un outil précieux pour définir des politiques publiques inclusives et protectrices et faciliter l'accès à l'économie formelle pour les groupes les plus défavorisés.

Le GRULAC se félicite également qu'un élément relatif à la promotion des emplois verts ait été intégré dans la recommandation, car cela va dans le sens d'une meilleure prise en compte de la protection des travailleuses et des travailleurs et ouvre par conséquent la voie à une transition vers un avenir du travail véritablement juste. Le GRULAC se réjouit également de la place accordée à la validation des acquis de l'expérience, et considère qu'il faut redoubler d'efforts pour que soient reconnues, dans les réglementations nationales, les compétences

liées à l'économie du soin qui sont acquises dans la sphère domestique. Il est en outre important d'engager les démarches nécessaires en vue de rouvrir la discussion sur la question des stages qui avait été retirée, à juste titre, du projet de recommandation à la session de la Conférence de l'année dernière. En effet, les stages permettent aux travailleuses et aux travailleurs d'améliorer leurs compétences en vue d'accéder à des emplois décents. Il est donc primordial de les promouvoir et de les réglementer de manière appropriée.

Enfin, le GRULAC considère qu'il est fondamental de renforcer la mobilisation des partenaires sociaux et leur capacité à participer activement à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du système d'apprentissage, et de contribuer ainsi à l'objectif de justice sociale pour tous dans le cadre duquel s'inscrit cette nouvelle norme.

M^{me} Barbou des Places
Gouvernement (Suède), s'exprimant au nom de l'Union européenne
et de ses États membres
(original anglais)

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie, la Türkiye, la Géorgie, l'Islande, la Norvège et l'Arménie s'associent à la présente déclaration.

Nous tenons à adresser nos chaleureux remerciements à M. Luís Claudino de Oliveira, le président de la commission, pour l'efficacité avec laquelle il a conduit nos travaux durant ces deux années. Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude et notre reconnaissance aux partenaires sociaux, en particulier les vice-présidents, ainsi qu'à tous nos collègues du groupe gouvernemental pour leur esprit constructif axé sur la recherche du consensus, leurs précieuses contributions et leur engagement tout au long des débats. La structure tripartite unique de l'OIT donne une voix égale aux travailleurs, aux employeurs et aux gouvernements. C'est sur la base de cette pratique de dialogue social que nous sommes parvenus à un consensus sur la nouvelle recommandation concernant les apprentissages de qualité.

Nous tenons également à remercier le secrétariat pour son soutien et les orientations qu'il nous a fournies pendant tout ce processus. Nous remercions aussi les membres du Comité de rédaction pour avoir, parfois jusqu'à une heure tardive, vérifié la terminologie employée dans l'instrument.

Nous sommes convaincus que la recommandation que nous nous apprêtons à adopter deviendra une norme internationale fondamentale propre à accroître les possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes, à répondre aux besoins du marché du travail et à favoriser la formalisation de l'économie informelle, le plein emploi productif et librement choisi ainsi que le travail décent pour tous. Les apprentis, les entreprises d'accueil et la société dans son ensemble auront tous à y gagner.

La discussion de cette année s'est appuyée sur les conclusions adoptées à la 110^e session de la Conférence internationale du Travail. Nous saluons le fait que la commission a pu encore améliorer et actualiser le texte, en faisant fond sur les principaux résultats des conclusions de l'année dernière.

Nous nous félicitons que la recommandation ait un champ d'application clairement défini et qu'elle revête désormais davantage la forme d'un instrument propre à fournir des orientations concrètes aux mandants de l'OIT.

Il va de soi que la protection des apprentis est primordiale. L'UE et ses États membres relèvent donc avec satisfaction que cet aspect important a pu être clarifié dans le texte, la possibilité étant donnée aux États Membres d'offrir une protection encore meilleure.

L'instrument contient aussi des dispositions claires concernant l'établissement d'un cadre réglementaire et met en évidence les principaux éléments qui devraient figurer dans un contrat d'apprentissage. Il souligne l'importance de l'égalité et de la diversité dans les apprentissages de qualité. Enfin, il met fortement l'accent sur la façon de promouvoir des apprentissages de qualité et de renforcer la coopération à tous les niveaux, et donne aux mandants des orientations en ce sens.

L'UE et ses États membres sont convaincus qu'il sera essentiel de promouvoir les apprentissages de qualité pour faire en sorte qu'ils soient mieux acceptés et pour augmenter le taux de réussite. Nous nous félicitons d'avoir pu nous entendre sur la nécessité de mettre encore plus en relief l'importance de la validation des acquis de l'expérience pour améliorer l'accès aux apprentissages et promouvoir la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Nous espérons que l'adoption de la recommandation stimulera les efforts visant à renforcer et à améliorer les apprentissages de qualité, ce qui, à terme, permettra de progresser vers l'objectif de plein emploi productif et librement choisi.

M. McClashie
Gouvernement (Trinité-et-Tobago)
(original anglais)

Je tiens à féliciter le président de la Commission normative sur les apprentissages pour sa conduite patiente et impartiale des séances de la commission. Je tiens à remercier également le vice-président employeur et la vice-présidente travailleuse pour leur enthousiasme et leur volonté d'œuvrer ensemble à la réalisation d'un objectif commun, celui d'une recommandation sur les apprentissages, qui servirait à orienter les Membres dans la promotion et la réglementation d'apprentissages de qualité.

La commission normative a travaillé avec diligence durant les 13 séances qu'elle a tenues pour négocier le texte d'une recommandation que la Conférence adoptera prochainement. La qualité des débats sur le texte ainsi que des amendements qui y ont été apportés témoigne de l'importance que chaque mandant attache à la question des apprentissages. À mon humble avis, tous les membres de la commission peuvent s'estimer satisfaits de voir aboutir le travail de la commission normative.

En collaborant avec les partenaires sociaux, le gouvernement de la Trinité-et-Tobago a participé activement à chaque étape du processus d'élaboration de cette nouvelle norme internationale du travail.

Permettez-moi d'informer cette illustre assemblée que la Trinité-et-Tobago parachève actuellement une politique nationale sur les apprentissages, qui sera gérée par l'Agence nationale de formation, laquelle est représentée au sein de notre délégation à la présente session de la Conférence.

Pour conclure, je tiens à remercier le secrétariat pour l'excellent travail qu'il a accompli en guidant avec compétence les mandants tout au long du processus d'élaboration de la recommandation. J'adresse également mes remerciements aux membres du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour leur engagement et leurs précieuses contributions aux débats.

M^{me} Lee

Gouvernement (États-Unis d'Amérique)
(original anglais)

La négociation d'une recommandation concernant les apprentissages de qualité est un formidable accomplissement pour la présente session de la Conférence et une excellente nouvelle pour les futurs programmes d'apprentissages dans le monde.

Les États-Unis considèrent que cette recommandation, fruit des travaux menés par la commission normative au cours des deux dernières années, donne corps aux principes fondamentaux et aux traits communs qui devraient caractériser les apprentissages de qualité sur l'ensemble de la planète. Cet instrument sera indéniablement utile aux États Membres – y compris les États-Unis – en ce qu'elle les aidera sur le long terme à développer, diversifier et moderniser les apprentissages dans le cadre de leurs législations et pratiques nationales respectives.

Les États-Unis sont particulièrement heureux qu'un consensus international ait été atteint sur un certain nombre de principes qu'ils considèrent comme essentiels pour faire en sorte que les apprentissages forment efficacement des travailleurs qualifiés, motivés, productifs et maîtres de leur destin. Ces principes consistent notamment, pour ne citer que quelques exemples, à: assurer une rémunération ou une autre forme d'indemnité financière adéquates aux apprentis; et prendre des mesures efficaces pour faire en sorte que les apprentissages soient exempts de discrimination, de violence et de harcèlement et que les apprentis jouissent de la liberté syndicale et de la reconnaissance effective du droit de négociation collective. Les États-Unis espèrent que le fait que ces principes soient expressément énoncés dans la recommandation permettra de progresser sur la voie du travail décent, de la justice sociale et de l'inclusion dans les apprentissages partout dans le monde.

Mon gouvernement est également convaincu que les apprentissages de qualité peuvent contribuer à aider les personnes en situation de vulnérabilité et à changer la vie de celles et ceux dont l'accès à des possibilités d'emploi et de progression sur le marché du travail a toujours été entravé, en particulier les femmes et les groupes défavorisés, en leur ouvrant de nouvelles perspectives à cet égard.

Cette recommandation est tout à fait remarquable par le tripartisme et l'esprit de collaboration qui ont présidé à son élaboration, et mon pays se réjouit à la perspective de son adoption.

M. Maciera

Gouvernement (Portugal)
(original portugais)

Le Portugal s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Le monde du travail est confronté à des défis majeurs, certains anciens, d'autres d'apparition récente. Pour y faire face avec succès, la justice et l'inclusivité sont essentielles. Il nous faut promouvoir des transitions justes qui ne laissent personne de côté tout en poursuivant l'adaptation de nos modèles économiques aux changements climatique, démographique et technologique.

Les apprentissages et les formations professionnelles de qualité ont un rôle clé à jouer dans ce processus de transition juste. La formation et l'apprentissage sont les seuls moyens de permettre aux jeunes d'aborder avec confiance les transformations du marché du travail et de s'y adapter tout au long de leur vie.

Le gouvernement du Portugal a adopté une série de mesures politiques dans ce sens, dont le programme UPskill, qu'il coordonne en consultation avec les partenaires sociaux.

C'était le bon moment pour mener une discussion tripartite en vue de l'élaboration d'une norme internationale du travail sur les apprentissages de qualité. La recommandation soumise aujourd'hui à la Conférence internationale du Travail pour adoption montre que les Membres de l'OIT n'ont rien perdu de leur aptitude au dialogue ni de leur détermination à trouver des compromis, ce qui contribue à consolider la pertinence de l'Organisation et à réaffirmer les valeurs du travail décent et de la justice sociale.

Les apprentissages de qualité sont essentiels pour pouvoir relever les défis du monde du travail de demain. En permettant aux individus d'acquérir des compétences et des qualifications, ils améliorent l'employabilité et la productivité et contribuent à un développement plus durable. Le Portugal tient par conséquent à féliciter la commission normative pour le résultat de ses travaux, qui améliorera notablement et durablement l'existence de nombreuses personnes.

Enfin, il n'est pas si fréquent de voir le Portugal présider une commission de la Conférence internationale du Travail. C'est pour mon pays une grande satisfaction d'entendre les représentants d'autres États Membres et des partenaires sociaux saluer la manière dont notre compatriote, Luís Claudino de Oliveira, a présidé les débats qui ont conduit à ce résultat remarquable et enrichi ainsi le corpus normatif de l'Organisation internationale du Travail.

M. Kabir

Gouvernement (Bangladesh) (original anglais)

Le gouvernement du Bangladesh salue le travail colossal que la commission a fourni pour aboutir à la recommandation soumise aujourd'hui pour adoption, laquelle va permettre de combler les lacunes réglementaires existantes dans le domaine des apprentissages. Malgré les difficultés liées à des contraintes économiques majeures, au développement des technologies de pointe, aux phénomènes climatiques extrêmes et à l'évolution démographique, les jeunes du monde entier comptent sur les apprentissages pour améliorer leur employabilité.

Quels que soient les besoins en matière d'apprentissages et les moyens mis en œuvre pour y répondre, l'application de la recommandation concernant les apprentissages de qualité devra avant tout tenir compte de la situation des pays. Le Bureau devra soutenir ces derniers dans les efforts qu'ils déploieront, non se substituer à eux.

Au Bangladesh, plus de 2 millions de personnes peu ou pas qualifiées arrivent sur le marché du travail chaque année. Les apprentissages peuvent jouer un rôle déterminant dans leur intégration sur le marché du travail.

Le Bangladesh a adopté récemment un cadre national de qualifications qui englobe l'enseignement technique et professionnel et permet de valider les acquis de l'expérience et les apprentissages. Le Bangladesh demande au Bureau de mobiliser des ressources et le soutien de la communauté internationale au profit de la mise en œuvre effective des cadres nationaux pour des apprentissages de qualité. Les partenariats avec les entreprises et l'engagement effectif des partenaires tripartites devront être encouragés pour que les apprentissages donnent les résultats escomptés.

Enfin, le Bangladesh demande au Bureau d'envisager de développer des projets pour l'aider à mettre en œuvre la recommandation.

M^{me} Heazlewood
Employeuse (Australie)
(original anglais)

En cette occasion mémorable, je m'adresse à vous en tant que représentante du groupe des employeurs et de la Chambre australienne de commerce et d'industrie pour appuyer la recommandation concernant les apprentissages de qualité. Avant toute chose, je tiens à exprimer ma très profonde gratitude au président de la commission, M. Claudino de Oliveira, qui a dirigé nos travaux avec sagesse et bienveillance. Je salue également le travail accompli par M^{me} Brown, la vice-présidente travailleuse, et les délégués gouvernementaux.

Au cours de ce périple de deux ans, les employeurs ont eu la chance d'être dirigés par deux personnes exceptionnelles: Scott Barklamb, qui a défendu avec passion nos intérêts l'an dernier, et Blaise Matthey, sous la direction efficace duquel nous avons poursuivi nos travaux cette année. Mes remerciements vont aussi aux experts de l'Organisation internationale des employeurs, notamment Tina, Sam, Amadou et bien d'autres, qui ont été formidables et ont joué un rôle fondamental dans ce processus. Je remercie également le secrétariat, les interprètes et le Comité de rédaction pour leurs contributions indispensables. Je salue enfin mes collègues employeurs venus des quatre coins du monde.

Les employeurs sont une composante indispensable des apprentissages, qui n'existeraient pas sans eux. Cette recommandation consacre le rôle capital que les apprentissages de qualité et les systèmes dans lesquels ceux-ci s'inscrivent jouent dans la constitution d'une main-d'œuvre qualifiée, motivée et productive qui soit capable de décider de son destin et de réussir dans un monde en constante mutation.

Élaborée de manière collégiale dans le cadre du dialogue tripartite, la recommandation porte notamment sur: la lutte contre les préjugés à l'égard des apprentissages et la promotion de la reconnaissance des apprentissages à leur juste valeur (cet aspect est particulièrement important dans mon pays, l'Australie, où le manque d'apprentis n'a jamais été aussi criant, mais où l'enseignement supérieur semble rester le premier choix); la nécessité de garantir un enseignement et une formation de qualité ainsi que l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie; la reconnaissance du rôle essentiel que joue la diversité dans la promotion de l'excellence; la validation des acquis de l'expérience; les services d'appui et la promotion des partenariats public-privé; la participation des employeurs, des travailleurs, des professionnels de l'éducation et des intermédiaires à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes d'apprentissages; et l'importance de l'intégration des apprentissages dans les politiques relatives à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi. La recommandation souligne en outre combien il est important de prendre des mesures incitatives pour promouvoir les apprentissages et aider les employeurs à participer à ce processus et aux changements qu'il suppose.

Nous attendons beaucoup de la recommandation, et nous nous réjouissons donc à la perspective de son adoption par la Conférence.

M^{me} Rutto
Travailleuse (Kenya)
(original anglais)

Je vous remercie de me permettre de prendre la parole devant la Conférence sur cette question importante des apprentissages qui a été examinée par la commission normative. En tant que déléguée travailleuse au sein de cette commission, je suis fière du travail que celle-ci a accompli depuis l'an dernier. La discussion avait été difficile en 2022 mais, cette année, c'était comme si tous les membres de la commission étaient animés d'un désir commun d'arriver à un consensus sur les points essentiels devant être traités par cette nouvelle recommandation.

À ce stade de mon intervention, il me faut parler un peu de mon pays, le Kenya, où trop de jeunes encore n'ont accès à des possibilités d'acquérir de nouvelles compétences, de s'assurer un revenu ou de concilier vie professionnelle et responsabilités familiales que dans l'économie informelle. C'est particulièrement vrai pour les femmes, auxquelles seule l'économie informelle offre la souplesse dont elles ont besoin pour pouvoir jongler entre travail rémunéré et activités de soin non rémunérées.

Concrètement, au cours des deux dernières années, nous sommes arrivés à la conclusion que, pour qu'elle soit à la fois ambitieuse et pratique, la nouvelle norme internationale du travail sur les apprentissages de qualité devait tenir compte de la réalité et des besoins des très nombreux pays où les compétences ne s'acquièrent que de manière informelle et où les apprentissages sont exclusivement informels; il fallait aussi qu'elle tienne compte des besoins des personnes qui font l'objet de discrimination et d'exclusion et dont l'accès à des possibilités d'apprentissage de qualité et de travail décent est entravé par de nombreux obstacles.

Je suis donc heureuse d'être là, avec vous aujourd'hui, alors qu'est sur le point d'être adoptée une nouvelle norme internationale du travail qui fournit aux gouvernements des orientations claires quant à la manière de développer et de promouvoir des apprentissages de qualité. Ces orientations prévoient notamment que les États Membres prennent des mesures ciblées pour favoriser la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, par exemple en mettant en place des processus permettant de reconnaître les compétences acquises antérieurement dans l'économie informelle ou en offrant aux apprentis la possibilité de compléter leur formation en milieu de travail par une formation hors milieu de travail.

Les membres de la commission sont également convenus de la nécessité de prendre des mesures concrètes dans le but notamment de prévenir et d'éliminer l'exploitation, la discrimination et la violence et le harcèlement, ainsi que d'encourager l'équilibre femmes-hommes dans les apprentissages et la participation, dans des conditions équitables, des personnes appartenant à des groupes vulnérables.

Pour conclure, je voudrais remercier les représentants du gouvernement du Kenya qui, s'exprimant également au nom du groupe de l'Afrique, ont contribué de manière constructive aux débats de la commission durant les deux dernières semaines. Mes collègues et moi-même sommes prêts à travailler avec le gouvernement et les représentants des employeurs à notre retour au pays pour mettre en œuvre efficacement les engagements énoncés dans la nouvelle recommandation.

M. Larsen

Employeur (États-Unis d'Amérique)
(original anglais)

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au président, aux vice-présidents et aux porte-parole et à leur adresser mes sincères félicitations pour la manière respectueuse et bienveillante dont ils ont conduit le dialogue social, ce qui a permis à la commission d'élaborer une nouvelle norme internationale sur les apprentissages aussi centrée sur l'humain que possible et de la soumettre à la Conférence pour adoption sous la forme d'une recommandation sur les apprentissages de qualité.

J'ai eu le privilège de participer aux sessions de la Conférence internationale du Travail des quatre dernières années, et c'est ma deuxième participation aux travaux de la commission normative. Cela a été pour moi un immense honneur de travailler avec des collègues aussi éminents.

Dans le cadre tripartite unique de la commission, nous avons élaboré une stratégie, un programme et une approche en vue d'améliorer les apprentissages de manière continue tout en faisant en sorte que ceux-ci permettent aux travailleurs d'acquérir les compétences nécessaires pour atteindre l'objectif du plein emploi productif et librement choisi. Nous avons par ailleurs souligné l'importance des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et promu l'acquisition, l'actualisation et le perfectionnement continus des compétences et, partant, le travail décent et le plein emploi.

La promotion et le développement des apprentissages de qualité ne conduisent pas seulement au travail décent; ils permettent aussi de répondre aux défis que pose l'évolution constante du monde du travail. Les apprentissages offrent en outre des possibilités d'acquérir de nouvelles compétences tout au long de la vie, améliorant ainsi la productivité, la résilience, la fluidité des transitions et l'employabilité.

Dès lors qu'ils s'inscrivent dans une approche globale qui permet aux individus de prendre leur destin en main et favorise le progrès économique, les apprentissages de qualité promeuvent l'entrepreneuriat, le travail indépendant et la transition vers l'économie formelle, et contribuent en outre de manière déterminante à créer des emplois décents, à stimuler la croissance et à améliorer la durabilité des entreprises.

Je suis extrêmement heureux du résultat auquel ont abouti les travaux de la commission, car non seulement la recommandation que nous avons élaborée améliorera le sort des plus vulnérables, mais elle les aidera aussi à réaliser leurs objectifs. Grâce à cette approche inclusive, les apprentissages permettront à ceux qui aspirent légitimement à bénéficier de l'égalité des chances sur le marché du travail formel d'arriver là où ils méritent d'être. Nous sommes impatients d'assister à l'adoption de la recommandation par la plénière.

M. Eriksson

Travailleur (Suède)
(original anglais)

Je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer au sujet de la nouvelle recommandation de l'OIT concernant les apprentissages de qualité. En tant que membre de la Confédération suédoise des syndicats, je suis fier de ce qu'a accompli la commission ainsi que de l'esprit de collaboration et du véritable tripartisme dont ses membres ont fait preuve. Chaque fois qu'il nous a fallu résoudre une question épineuse, nous avons pris le temps de débattre et de travailler ensemble à la recherche d'un consensus afin de parvenir à élaborer une recommandation solide sur les apprentissages de qualité.

Ayant été apprenti-électricien quand j'étais jeune, j'ai pu constater par moi-même ce qu'un apprentissage de qualité pouvait apporter aux jeunes travailleurs et je sais que cette recommandation changera la donne pour nombre d'entre eux dans le monde entier.

Je tiens à attirer l'attention sur certains éléments du texte qui auront une grande incidence sur la situation des travailleurs et des apprentis à travers le monde. Avant toute chose, je voudrais dire que je suis très fier que nous soyons parvenus au sein de la commission à un consensus sur les dispositions du texte relatives à la protection des apprentis. Nous sommes convenus que les États Membres devraient, en matière d'apprentissages, prendre des mesures pour respecter, promouvoir et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail, à savoir qu'ils devront notamment prendre des mesures visant à ce que les apprentis aient droit à une rémunération ou une autre forme d'indemnité financière adéquates et aient accès à la sécurité sociale, à la protection de la maternité, ainsi qu'à un congé de maternité ou de paternité et à un congé parental rémunérés. Une disposition très importante pour nous, les travailleurs, est celle qui prévoit que les apprentis doivent jouir de la liberté syndicale et de la reconnaissance effective du droit de négociation collective, car il s'agit là de principes fondamentaux de l'OIT.

Cette nouvelle recommandation de l'OIT concernant les apprentissages de qualité va nous permettre d'œuvrer ensemble à l'édification d'un avenir meilleur pour tous les travailleurs et les apprentis de la planète. Je tiens à remercier tous les membres de la commission pour le travail accompli au cours des deux dernières semaines, et tout particulièrement Amanda Brown, qui a rempli son office de porte-parole du groupe des travailleurs avec brio.

M^{me} Høj Larsen
Employeuse (Danemark)
(original anglais)

La recommandation de l'OIT concernant les apprentissages de qualité que les mandants tripartites de l'Organisation ont élaborée est un instrument pragmatique qui arrive à point nommé pour promouvoir et améliorer les apprentissages afin que ceux-ci garantissent la formation d'une main-d'œuvre qualifiée maîtrisant un savoir-faire. Il est essentiel de disposer d'une telle main-d'œuvre et de promouvoir l'apprentissage mutuel aux niveaux national et international pour réussir les transitions à venir. L'instrument dont nous sommes saisis peut y contribuer de manière décisive.

L'enseignement et la formation professionnels doivent être attractifs pour que les enfants d'âge scolaire et les jeunes choisissent cette voie, et c'est précisément là que les apprentissages de qualité peuvent faire toute la différence. Or, pour atteindre cet objectif, il nous faut s'atteler à une importante tâche: changer l'état d'esprit des élèves, des parents et de la société dans son ensemble et les sensibiliser à la multitude de possibilités que les apprentissages peuvent offrir.

Dans mon pays, le Danemark, nous considérons qu'il est essentiel de montrer aux enfants d'âge scolaire ce qu'un apprentissage et une formation professionnelle signifient dans la pratique. Au sein de mon organisation, la Confédération danoise des employeurs, nous avons lancé une initiative appelée «Open Enterprise» dans le cadre de laquelle du matériel de formation spécialisé a été mis au point et des visites d'entreprises sont organisées. Il s'agit de permettre aux élèves de se faire une idée de la vie en entreprise par eux-mêmes et de leur donner éventuellement envie de se tourner vers l'enseignement professionnel, y compris, bien évidemment, vers l'apprentissage. Les témoignages des enfants qui participent à ces visites et reçoivent un enseignement fondé sur le matériel de formation susmentionné montrent que leur intérêt pour l'expérience d'enseignement à l'école s'en trouve globalement renforcé. Quant aux enseignants, leurs observations au sujet du programme sont tout aussi positives.

J'espère donc que la recommandation sera adoptée afin que nous puissions nous mettre à l'ouvrage et véritablement améliorer l'attractivité et la qualité des apprentissages dans le monde entier.

M. Gándara
Travailleur (Argentine)
(original espagnol)

Nous le savons, tout nouveau modèle de production engendre de nouveaux besoins tant pour les entreprises que pour les travailleurs. C'est pourquoi nous tenons à souligner le caractère systémique de la recommandation concernant les apprentissages de qualité. En effet, cette recommandation repose sur une volonté d'intégration, en ce qu'elle tient compte des exigences aussi bien au travail que dans le domaine de l'enseignement – permettant ainsi de favoriser l'inclusion sans laisser personne de côté – et elle est axée sur l'avenir, en ce qu'elle vise à combler les écarts en matière d'éducation et de formation technique qui existent actuellement au sein de la population.

La recommandation énonce des principes généraux afin d'offrir à chaque pays la possibilité d'appliquer, en fonction de ses intérêts et de son cadre culturel, les lignes directrices qui y sont définies. Ces lignes directrices contribuent à faire en sorte que des apprentissages de qualité soient pensés de façon intégrée, en tenant compte du contexte socioproductif de chaque secteur et de chaque région, en ménageant des espaces de gestion des connaissances qui englobent les aspects scientifiques et techniques ainsi que la formation, en donnant aux apprentis la possibilité d'être formés aux nouvelles technologies et en associant les partenaires sociaux afin de garantir l'épanouissement des individus tout au long de leur vie, grâce à un système de formation continu et progressif.

Le dialogue social effectif qui s'est engagé ici doit être appliqué par les pays afin que les acteurs concernés puissent participer véritablement à la conception, à la mise en œuvre, à la gouvernance et à l'évaluation des mesures de formation, le but étant de réaliser la justice sociale et le travail décent et d'instaurer de bonnes relations professionnelles.

Enfin, je saisis cette occasion pour remercier tous les pays et leurs représentants des consensus qu'ils ont dégagés, de leur travail acharné et des efforts considérables qu'ils ont déployés pour parvenir à ce résultat, qui revêt une grande importance pour l'ensemble de nos nations.

Recommandation concernant les apprentissages de qualité: Adoption

Le Président
(original anglais)

Nous allons maintenant procéder à l'adoption du texte de la Recommandation concernant les apprentissages de qualité, qui figure dans le Compte rendu des travaux, n° 5A. Nous procéderons partie par partie, en commençant par le préambule.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte le texte de la Recommandation concernant les apprentissages de qualité, partie par partie?

(Le préambule et les paragraphes 1 à 28 sont adoptés successivement.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que le texte de la Recommandation concernant les apprentissages de qualité est adopté dans son ensemble?

(Le texte de la recommandation est adopté dans son ensemble.)

(La séance est levée à 19 h 25.)

Vendredi 16 juin 2023, 10 h 55

Président: M. bin Samikh Al Marri

Recommandation concernant les apprentissages de qualité: Vote final par appel nominal

Le Président

(original anglais)

L'adoption formelle de cette recommandation se fait au moyen d'un vote final par appel nominal, conformément à la Constitution de l'OIT.

J'ai l'honneur de vous annoncer le résultat du vote final par appel nominal relatif à l'adoption de la recommandation concernant les apprentissages de qualité, dont le texte figure dans le Compte rendu des travaux, n° 5A.

Le résultat du vote est le suivant: 468 votes pour, 1 vote contre et 6 absentions. Le quorum étant de 306 et la majorité des deux tiers de 313, abstentions comprises, la recommandation concernant les apprentissages de qualité est adoptée.

(La recommandation est adoptée.)

(Les résultats détaillés du vote figurent sur le [site Web de la Conférence.](#))

Le Président

(original anglais)

J'invite maintenant les délégués qui le souhaitent à prendre la parole.

M. Matthey

Vice-président employeur de la Commission normative sur les apprentissages

(original anglais)

Je suis très fier de voir la recommandation si largement plébiscitée.

Les employeurs sont satisfaits du résultat auquel ont abouti les travaux de la commission, et ce, à deux titres. Premièrement, le processus harmonieux qui a conduit à l'adoption de la recommandation et l'excellente collaboration qu'ont maintenue les partenaires sociaux tout au long de la discussion devraient servir d'exemples pour les négociations qui seront menées à l'avenir au sein de l'OIT. Deuxièmement, la recommandation bénéficiera à de nombreuses générations, aujourd'hui et dans le futur. Elle témoigne d'une aspiration commune à offrir aux apprentis les meilleures perspectives d'avenir possible. Elle démontre l'importance de la collaboration pour la promotion d'une culture de l'apprentissage tout au long de la vie. La recommandation contribuera en outre à rendre les apprentissages plus attractifs aux yeux des employeurs ainsi que des futurs apprentis et de leurs parents, en faisant mieux connaître l'intérêt et les nombreux avantages que présente cette forme de développement des connaissances et des compétences.

Il ne nous reste donc qu'à nous réjouir et à nous mettre au travail afin d'assurer ensemble la bonne application de cette recommandation dans nos pays respectifs.

M^{me} Brown

Vice-présidente travailleuse de la Commission normative sur les apprentissages (original anglais)

Le groupe des travailleurs se félicite du soutien massif recueilli par la recommandation. Nous sommes très heureux que le travail que nous avons accompli ensemble ait reçu l'approbation de la Conférence. La commission a donc mené à bien sa mission, à savoir combler une lacune réglementaire qui se traduisait par l'absence d'une protection complète et adéquate pour les apprentis.

Nous savons toutefois que, loin de marquer la fin de l'histoire, l'adoption de la recommandation n'est qu'un début, l'impulsion qui va relancer les travaux visant à développer et à renforcer les systèmes nationaux. C'est désormais à nous tous – gouvernements, travailleurs et employeurs – qu'il appartient de mettre en œuvre et de promouvoir ce nouvel instrument, avec bien entendu le précieux appui technique du Bureau. Le groupe des travailleurs est déterminé à promouvoir les apprentissages en tant que voies d'accès au travail décent, à la justice sociale et à une vie meilleure, et nous nous réjouissons de collaborer avec vous pour atteindre cet objectif. Nous savons que cette prochaine étape suscite déjà un grand enthousiasme, et nous ne doutons pas que les travaux nécessaires à sa mise en œuvre ne tarderont pas à s'intensifier. Comme indiqué dans la recommandation, la collaboration internationale et la mise en commun des bonnes pratiques viendront appuyer les initiatives nationales.

Nous avons constitué un socle solide sur lequel les systèmes nationaux pourront être bâtis. Les rapports que les gouvernements soumettront au Bureau nous renseigneront sur les structures qui seront ainsi édifiées, sur les changements concrets que produiront nos travaux, et sur les bienfaits qui en résulteront. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec nos partenaires afin de donner corps aux aspirations formulées par notre commission et entérinées par la Conférence.

M. Claudino de Oliveira

Président de la Commission normative sur les apprentissages (original anglais)

Permettez-moi de vous adresser à tous mes félicitations pour ce nouvel instrument. Cette recommandation vient étoffer le corpus de normes internationales du travail et va contribuer de manière déterminante à faire progresser la justice sociale. Elle promeut des apprentissages efficaces et de qualité pour tous, et rappelle que les principes et droits fondamentaux au travail s'appliquent à tous les apprentis. Plus important encore, elle donne aux Membres de l'OIT des orientations spécifiques sur les mesures à prendre pour améliorer leurs systèmes nationaux d'apprentissages. La recommandation montre également en quoi les apprentissages préparent aux emplois de demain, et de quelle façon ils peuvent contribuer à favoriser l'innovation au sein des entreprises, à relever les défis liés à l'économie verte et à une transition juste, et à rendre les entreprises et les travailleurs plus résilients.

Comment sommes-nous parvenus à ce résultat? Grâce au tripartisme et au dialogue social qui, lorsqu'ils sont pratiqués dans un climat de confiance et de respect mutuel, peuvent faire des merveilles. Nous avons une vision claire et partagée de l'objectif que nous voulions atteindre, nous avons su respecter tous les points de vue et nous étions collectivement

déterminés à élaborer un texte fort que nous pourrions tous utiliser une fois de retour dans nos pays respectifs. C'est un grand honneur pour moi d'avoir pris part à ces travaux et je remercie une nouvelle fois tous les membres de la commission pour leur confiance et leur collaboration.

M. Ogenga

**Gouvernement (Kenya), s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique
(original anglais)**

Le groupe de l'Afrique est très heureux d'avoir eu le privilège de faire partie intégrante du processus qui a abouti à l'adoption de la recommandation concernant les apprentissages de qualité. Nous sommes convaincus de l'impact que celle-ci aura sur l'économie de nos pays, où le secteur informel, qui concentre environ 70 pour cent de l'emploi, constitue une composante majeure du produit national brut, et où, par conséquent, la transition vers le secteur formel pourra créer une importante valeur ajoutée.

En tant que gouvernements, nous sommes d'avis que cette recommandation va réellement inciter les États Membres à prendre des mesures concrètes ou, à tout le moins, à mener une réflexion dans ce sens. Elle va servir de base à l'élaboration des politiques sectorielles et des initiatives nationales indispensables pour soutenir les micro, petites et moyennes entreprises. Elle va aussi améliorer l'employabilité, en particulier celle de la masse critique de jeunes qui ne suivent pas de formation et celle des travailleurs du secteur informel qui, grâce aux apprentissages, pourront obtenir des qualifications, ce qui non seulement favorisera la mobilité verticale et horizontale mais contribuera aussi à atténuer efficacement les problèmes qui se posent dans le monde du travail.

Nous espérons en outre qu'il sera désormais possible de réglementer et de normaliser les activités des intermédiaires qui soutiennent les partenariats existants.

La recommandation va contribuer à une meilleure protection des apprentis et leur permettre d'obtenir des certificats reconnus à l'issue de processus d'actualisation, de perfectionnement et d'élargissement de leurs compétences. Elle reconnaît surtout le rôle qu'ont à jouer les cadres de qualifications établis par les pays dans la facilitation de ces processus.

Enfin, la recommandation prévoit la mise en place de mesures d'incitation en vue de promouvoir l'égalité et de soutenir les programmes d'échanges. Plus important encore, elle vise aussi à élargir la protection sociale des apprentis et préconise à cette fin un contrat d'apprentissage type contenant des clauses en la matière.

En conclusion, nous tenons à remercier le président de la Conférence et son équipe ainsi que la commission d'avoir créé des conditions propices à l'élaboration de cette recommandation, que nous allons à présent nous attacher à mettre en œuvre.

M^{me} Barbou des Places

**Gouvernement (Suède), s'exprimant au nom de l'Union européenne
et de ses États membres
(original anglais)**

L'élaboration d'une norme de l'OIT représente toujours un moment historique, et c'est donc un honneur pour nous d'être ici aujourd'hui. En adoptant cette recommandation, les mandants de l'OIT ont notablement enrichi le corpus normatif de l'Organisation, qui est au cœur de son mandat depuis plus de cent ans. Cette recommandation va devenir une norme internationale essentielle en ce qu'elle va contribuer à accroître les possibilités d'emploi, en

particulier pour les jeunes, à répondre aux besoins du marché du travail et à favoriser la formalisation de l'économie et le plein emploi productif et librement choisi ainsi que le travail décent pour tous.

Permettez-moi d'exprimer une fois de plus ma gratitude à toutes celles et tous ceux qui ont pris part à ces importants travaux, en particulier les partenaires sociaux, nos collègues du groupe gouvernemental et le président de la commission. Nous espérons que l'adoption de cette recommandation donnera un nouvel élan aux efforts visant à améliorer et à développer les apprentissages de qualité.

M. Henry
Représentant, Internationale de l'Éducation
(original anglais)

Je voudrais tout d'abord remercier M^{me} Amanda Brown pour sa perspicacité et son excellent travail à la tête du groupe des travailleurs, dont elle a fait la fierté. Je tiens à remercier également M. Blaise Matthey, qui a contribué avec équanimité à améliorer le texte. Je voudrais également remercier le président de la commission, dont la bonne humeur et l'habileté nous ont permis de progresser avec compétence et clarté. *Obrigado*. Mes remerciements vont aussi au secrétariat ainsi qu'aux membres du comité de rédaction qui, suivant les conseils des professeurs d'anglais, ont accepté d'utiliser l'adjectif *educational*. Ce processus aura été indéniablement riche d'enseignements, comme les apprentissages continueront de l'être.

Nous avons tous pris conscience de l'importance qu'il y avait à promouvoir des apprentissages pleinement inclusifs; le délégué travailleur du Niger a été particulièrement éloquent à ce sujet, lorsqu'il a défendu avec passion l'accès aux apprentissages pour toutes celles et tous ceux qui opèrent dans l'économie informelle. Cette recommandation prévoit un cadre réglementaire, une protection au travail et des bases pour l'acquisition de compétences solides dans le cadre des apprentissages, afin de permettre aux travailleurs d'apprendre tout au long de leur vie dans un monde en constante évolution. Après les apprentis, au tour des stagiaires!

Le Président
(original anglais)

Je tiens à remercier et à féliciter chaleureusement les membres et le bureau de la commission pour leurs travaux. Je voudrais également remercier le secrétariat pour son appui. Le résultat auquel nous sommes parvenus aujourd'hui est le fruit de plusieurs mois d'un travail particulièrement intense. Félicitations à toutes et à tous.

(La Conférence poursuit ses travaux en séance plénière.)